

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Délibération n° D-2018-141

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/04/2018

Port-Boinot - Mise en valeur du patrimoine urbain et architectural - Réhabilitation du patrimoine : demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre de la 2ème génération du PACT 2018-2020

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Développement Urbain et Habitat

Port-Boinot - Mise en valeur du patrimoine urbain et architectural - Réhabilitation du patrimoine : demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre de la 2ème génération du PACT 2018-2020

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La deuxième génération du Programme d'Appui au territoire (PACT) 2018-2020 approuvée par la Communauté d'Agglomération du Niortais en conseil communautaire le 12 mars 2018 prévoit de poursuivre l'accompagnement des communes pour la réalisation d'investissement qui répondent au projet de territoire.

Ainsi, les projets, pour être éligible, doivent répondre aux enjeux structurants suivants :

- une efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements ;
- une offre culturelle touristique et de loisirs de qualité destinée au plus grand nombre ;
- une garantie à la population de services publics performants et innovants à travers un patrimoine bâti et paysager valorisé ; des espaces publics rénovés et des équipements ou matériels communaux modernes.

Le financement du premier PACT 2016-2018 a porté essentiellement sur l'aménagement des espaces paysagers de Port-Boinot. A la faveur de cette deuxième génération du PACT 2018-2020, la Ville de Niort souhaite inscrire le volet patrimonial et architectural de l'opération urbaine Port Boinot. Ces travaux consistent en la réhabilitation des anciens bâtiments industriels de la Chamoiserie : le séchoir comprenant notamment le CIAP réalisé dans le cadre de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage CAN – Ville de Niort, les hangars et le Château d'eau.

L'opération Port-Boinot qui exprime la qualité de vie, les valeurs patrimoniales et environnementales sera un marqueur fort, contribuant à la notoriété et l'attractivité du territoire, et un atout pour le développement de la ville et de la Sèvre.

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Le Séchoir hors dépollutions et démolitions (dont CAN/CIAP : 1 020 084). Les hangars et le Château d'eau	4 380 000	Etat FNADT	660 000
		Département CAP79	250 000
		CAN / CIAP	1 020 084
		CAN PACT 2018-2020	1 220 000
		Ville de Niort	1 229 916
Total en € HT	4 380 000	Total	4 380 000
TVA	876 000		
Total en € TTC	5 256 000		

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais une subvention d'un montant de 1 220 000,00 € et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT